

LETTRE D'INFO



NUMÉRO 22 - NOVEMBRE 2021



GDS DE L'ISERE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85
gds38@reseaugds.com
www.frgdsaura.fr

REJOIGNEZ NOUS !



LETTRE D'INFORMATION
DU GDS ISERE

SOMMAIRE

PLANNING DES FORMATIONS
Proposées par le GDS 38

IAHP
Passage au risque élevé

KIT INTRODUCTION
Zoom sur la **Paratuberculose**

PLAN DE RELANCE
Une troisième session s'ouvre

PLANNING DES FORMATIONS



Le GDS de l'Isère vous propose des formations sur différentes thématiques. Ces formations sont **GRATUITES** pour les adhérents. Elles sont ludiques et s'appuient sur des exemples concrets, des jeux d'apprentissages, des mises en pratique sur le terrain et un réel partage d'expérience. Pour chaque formation, vous serez accompagné de Céline SAVOYAT, vétérinaire conseil au GDS 38 et d'un vétérinaire praticien en médecine rurale.



JEUDI 02 DÉCEMBRE 2021

Valoriser le statut sanitaire de mon troupeau ovin caprin.



VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Éleveur, premier infirmier de son troupeau bovin.



MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

Maladies respiratoires du bovin : Prévention et maîtrise.



JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

Éleveur infirmier ovin pour les salariés.



MERCREDI 12 JANVIER 2022

Santé du veau : gestion des diarrhées néonatales.



LUNDI 10 ET 17 JANVIER 2022

Plantes et santé du troupeau.



MARDI 25 JANVIER 2022

Reproduction et fécondité des laitières.



JEUDI 27 JANVIER 2022

Éleveur infirmier ovin.



JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Éleveur Infirmier caprin.



MARDI 8 FÉVRIER 2022

Santé de la mamelle.



PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE DU GDS DE L'ISÈRE
PLAQUETTES DES FORMATIONS + BULLETIN D'INSCRIPTION
DANS LA RUBRIQUE ISÈRE INFO > PLANNING DES FORMATIONS

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)

PASSAGE AU NIVEAU DE "RISQUE ÉLEVÉ"

Suite à l'explosion des cas d'IAHP dans les pays voisins et au vu de la présence de virus dans les couloirs de migration, **le niveau de risque en matière d'IAHP est passé à « élevé » sur l'ensemble du territoire national** par l'arrêté du 4 novembre 2021.

Des mesures de prévention renforcées vont donc s'appliquer afin de protéger les élevages de volailles. Elles s'accompagnent d'un renforcement des dispositifs de gestion de crise au sein du ministère en lien avec les services territoriaux et les professionnels.

Depuis le début du mois d'août, 130 cas ou foyers d'influenza aviaire ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe notamment au bord de la mer du Nord et de la mer Baltique, dont trois foyers dans des élevages allemands.

Dans le même temps, la claustration de tous les élevages professionnels a été décidée aux Pays-Bas à la suite de la détection d'un foyer dans un élevage de poules pondeuses. En Italie, six foyers ont été détectés dans des élevages de dindes de chair dans la région de Vérone depuis le 19 octobre.

Ainsi, les **mesures de prévention suivantes** sur l'ensemble du territoire métropolitain s'appliquent :

Mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours.

Interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés.

Conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants.

Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars, vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Ces mesures sont accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux).

Elles ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination. Dans les zones à risque élevé de diffusion, des prélèvements avant mouvement seront réalisés et seules les personnes indispensables au fonctionnement des élevages pourront y entrer. Des réductions de densité dans les zones touchées par les précédentes crises sont également engagées à l'approche de cette période à risque.



LE KIT INTRODUCTION

ZOOM SUR LA PARATUBERCULOSE

L'introduction d'un bovin, d'un ovin ou d'un caprin dans le cheptel est un risque d'entrée de maladies dans le troupeau. Pour toutes introductions, vous pouvez demander le KIT INTRODUCTION.

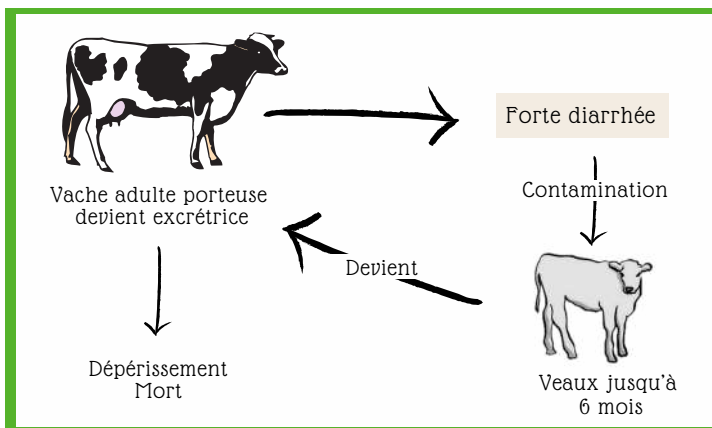
ESPÈCES	MALADIES RECHERCHÉES DANS LE KIT INTRO
Bovins	IBR, Paratuberculose , BVD, Besnoitiose, Néosporose
Ovins	Fièvre Q, Paratuberculose , Chlamydiose, Visna Maedi, Border Disease
Caprins	Fièvre Q, Paratuberculose , Chlamydiose, CAEV

La **Paratuberculose** est une **maladie digestible incurable** due à une bactérie (*Mycobacterium avium paratuberculosis*) affectant tous les ruminants domestiques. Elle entraîne une inflammation chronique de l'intestin avec comme principal symptôme un amaigrissement progressif sans fièvre malgré un appétit maintenu.

Cette **dégradation irréversible de l'état général** conduit à des pertes de production importantes et aggrave les conséquences d'autres maladies.

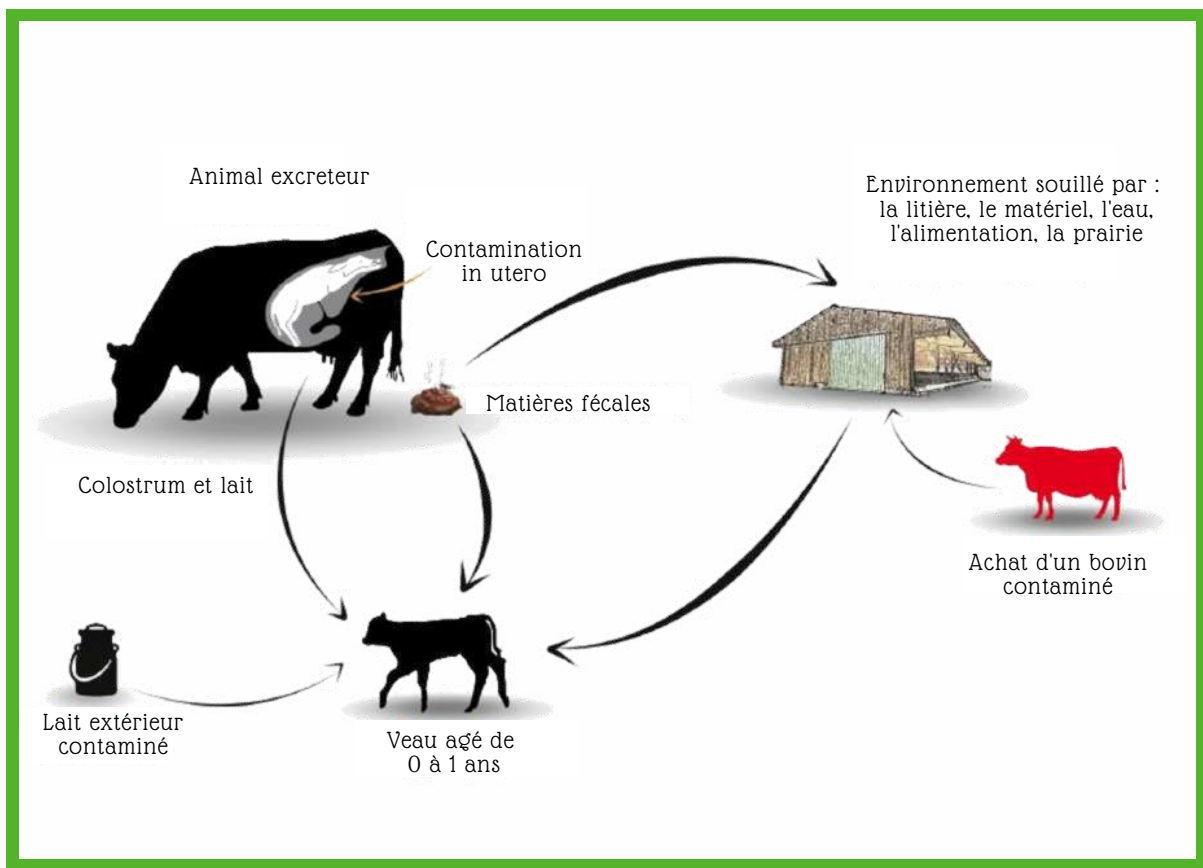
Tout animal présentant des symptômes de la Paratuberculose doit être isolé du reste du troupeau et rapidement réformé. Les produits des mères cliniquement atteintes ne seront pas conservés comme reproducteurs.

En élevage laitier, les nouveaux nés doivent être séparés de leurs mères dès la naissance. La vaccination est possible sur demande de votre vétérinaire auprès de la DDPP.



LIMITER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR L'ENVIRONNEMENT

- Privilégier l'épandage des effluents (lisiers, fumiers) sur les cultures.
- Stocker le fumier un an minimum ou composter en cas d'épandage sur pâture.
- Maitriser le stockage des déjections afin d'éviter l'écoulement vers des aires de vie, d'alimentation.



PLAN DE RELANCE PACTE BIOSECURITE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

QU'EST CE QUE CE PLAN DE RELANCE ?

**UNE TROISIÈME
SESSION A LIEU
CONTACTEZ NOUS!**

Ce plan vise à accompagner ceux qui souhaitent investir pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal (BEA).

Il existe des **critères de priorisation** des dossiers : diagnostics biosécurité et BEA. L'objectif est d'inciter les éleveurs à faire un diagnostic de leur exploitation afin de présenter des investissements en cohérence avec les besoins et nécessités de leur élevage. Ainsi, les éleveurs qui pourront fournir un audit de biosécurité et de bien-être animal seront priorités.

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

La liste des investissements éligibles est très vaste. Par exemple, pour la filière bovine, elle couvre la maîtrise de l'ambiance du bâtiment (bardages, volets, brise-vents, brasseurs et ventilateurs, asperseurs, extracteurs, etc), des équipements de contention (cages, cornadis, barrières anti-recul, pédiluves, etc) et de confort (tapis, aires raclées, rainurage sol béton, brosses, chauffages, etc). L'installation de doubles clôtures pour éviter le « fil à fil », l'équipement de parcelles (en clôtures et dispositif d'abreuvement), l'aménagement des points d'eau (empierrement, pompes, clôtures de zones humides...), ainsi que d'autres équipements pour éviter les contacts directs et indirects avec la faune sauvage et d'autres bovins sont également listés.



Sont également éligibles, des investissements vis à vis de la biosécurité : l'aménagement de plateforme d'équarrissage, d'aire de lavage du matériel, de l'entrée de la zone d'élevage avec pédiluve et lave-botte et/ou prêt de cottes et bottes, l'aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation sont aussi listés.

A QUI CE PLAN S'ADRESSE T-IL ?

Le pacte biosécurité et bien-être animal s'adresse aux éleveurs bovins, caprins, ovins, porcins, avicoles, cunicoles, équins et asins.

TROISIÈME SESSION

DÉPÔT DES DOSSIERS AVANT LE 30/01/2022

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER DU DIAGNOSTIC BOVIWELL GRATUIT POUR LES ADHÉRENTS

CONNAISSEZ VOUS BOVIWELL ?

UN PROTOCOLE ADAPTÉ DU RÉFÉRENTIEL WELFARE QUALITY

BoviWell est un outil d'évaluation du bien être animal en élevage bovin. Plusieurs phases de travail entre, l'ISA de Lille, des experts des instituts techniques et de recherche, des techniciens de coopératives et des éleveurs volontaires ont été nécessaire pour développer l'outil de diagnostic BoviWell, entièrement destiné aux professionnels. Avec celui-ci, les techniciens d'élevage évaluent et identifient les bonnes pratiques des éleveurs. Le diagnostic BoviWell évalue différents critères concernant les animaux et leur environnement, selon un protocole adapté du référentiel européen Welfare Quality. L'outil attribue une note globale à l'exploitation et une note pour chacune des "5 libertés".

LES 3 OBJECTIFS DE BOVIWELL

L'objectif : toujours mieux intégrer les attentes sociétales en garantissant au consommateur un niveau de bien-être animal supérieur à excellent.

- Sensibiliser les éleveurs de bovins et les techniciens d'élevages au bien être animal.
- Évaluer le bien-être animal d'une exploitation.
- Identifier les points d'amélioration et les bonnes pratiques à diffuser largement.





Isère

Votre expert en hygiène

PROCÉDURES D'INTERVENTION SÉCURISÉES
RÉACTIVITÉ D'INTERVENTION
PERSONNEL FORMÉ
ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL ADAPTÉ



POUR UNE INTERVENTION RAPIDE ET PROFESSIONNELLE

Maison de l'Élevage 145 Espace Trois Fontaines, 38140 RIVES

farago38@faragofrance.fr - www.farago38.fr

09 74 50 85 85 (choix n°3)



Dératisation



Qualité de l'eau



Désinsectisation



Décapage
Désinfection

AGRO DIRECT

www.agrodirect.fr

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE LARGE GAMME DE PRODUITS ET MATÉRIELS NÉCESSAIRES POUR LA MAÎTRISE ET LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES SANITAIRES EN ÉLEVAGE

BOTTES NORA THERMO + SAFETY

**OFFRE DE LANCEMENT
-10% SUR CE MODÈLE !**



BOTTES DE SÉCURITÉ NORA EN POLYURÉTHANE THERMIQUE AVEC EMBOUT EN ACIER ET SEMELLE INTERMÉDIAIRE EN ACIER

REF: 45056041

**PRIX UNITAIRE : ~~89,93 € HT~~
107,92 € TTC**

**PRIX REMISE : 80,96 € HT
97,15 € TTC**



S5-
CERTIFIÉ



EMBOUIT
DE PROTECTION



SEMELLE
ANTIDÉRAPANTE



SEMELLE
RÉSISTANTE
AUX HUILES



ISOLATION
THERMIQUE



RÉSISTANT
AUX PRODUITS
CHIMIQUES



ANTISTATIQUE



CONFORTABLE



ABSORPTION
DE L'ÉNERGIE



IMPERMÉABLE
À L'EAU

LES "PLUS" DE AGRO DIRECT



Revendeur **FRANCAIS**
de matériel agricole



VENTE DIRECTE
Magasin RIVES (38140)



ENVOI vers la **France**
et toute **l'Europe**



SERVICES & CONSEILS
de qualités

NOUS CONTACTER

Site : agrodirect@agrodirect.fr et sur (AGRO DIRECT)

Courrier : 145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES Tél : 09 74 50 85 85 choix 2